



Communiqué de presse

En Bretagne, 5 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises ont signé une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ le Jeudi 8 juillet 2010 à 11H30 dans les locaux de la DREAL Bretagne 10 rue Maurice Fabre à Rennes

Mme Françoise NOARS, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et M. Gilles PETITJEAN, Directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) Bretagne, ont signé ces 5 nouvelles chartes avec :

- M. Xavier ROUX, Responsable logistique de la **Société coopérative agricole LE GOUESSANT** (22)
- M. Marc FROSTIN, Président de la **SAS Etablissements LE GUEVEL** (35)
- M. Serge RAMBAULT, Président de la **SAS LE ROY LOGISTIQUE** (35), représenté par M. Franck LE ROY, Directeur général
- M. Philippe LE GALL, Président de la **SAS Ludovic LE GALL** (22)
- Mme Denise CORFMAT, Directrice-adjointe de la **SARL RETRILOG** (56)

Cette séance de signature marque la poursuite du déploiement régional de la démarche « **Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent** » initiée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et par l'ADEME, en collaboration avec les organisations professionnelles du secteur (FNTR, TLF).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des **engagements du Grenelle Environnement** de réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

La charte permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, de s'engager sur 3 ans dans **un plan d'actions concrètes et personnalisées**, en vue de diminuer leur consommation de carburant et par conséquent leur émission de CO₂. Elle propose un cadre méthodologique (diagnostics, indicateurs de suivi) et offre une reconnaissance de l'engagement en faveur du développement durable (logo).

Les premières chartes en Bretagne ont été signées le 2 février dernier avec les entreprises Triballat Noyal (marques *Sojasun, Vrai*) et le groupe LE CALVEZ.

Ces 5 nouvelles signatures confortent l'engagement des **transporteurs routiers** et élargissent le champ des signataires aux **coopératives agricoles, aux petites et moyennes entreprises** et aux véhicules de plus petit gabarit. Elles concernent **235 véhicules** et **342 conducteurs**. Les plans d'actions sur 3 ans retenus par les entreprises permettront d'éviter les émissions de plus **1 300 tonnes de CO₂** et la consommation de 500 000 litres de gazole.

La DREAL Bretagne et la Direction Régionale de l'ADEME demeurent mobilisées pour améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises en sensibilisant et en accompagnant de nouvelles entreprises, avec l'aide des fédérations régionales de transport routier de marchandises (FNTR, TLF et UNOTRE).

De nouveaux contacts permettant de continuer de progresser dans le déploiement régional de la charte sont d'ores et déjà établis.

Contacts presse :

DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Bretagne :

Corinne GILLET – 02.99.33.42.10 – corinne.gillet@developpement-durable.gouv.fr

ADEME (agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie) Bretagne :

Claire SCHIO – 02.99.85.87.06 – claire.schio@ademe.fr